

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
09/07/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2018-ARA-DP-1370

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chambre d'agriculture de Vaucluse

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD André, Président

RCS / SIRET

1 8 8 4 0 0 0 2 2 0 0 0 2 9

Forme juridique

organisme consulaire

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégories 16 a) et 16 c)	Le présent projet porte sur une demande d'autorisation environnementale pour la mise en place d'une Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) pour les prélèvements d'eau à usage agricole sur l'ensemble du périmètre projet tel que décrit plus loin. Cette AUP a vocation à se substituer aux autorisations individuelles existantes. Le projet porte uniquement sur les volumes prélevés, en aucun cas sur les ouvrages de prélèvement (dispositifs de captage), déjà autorisés par ailleurs. dans le cadre des PGRE validés, une baisse des prélèvements d'eau en ZRE est prévue.
catégories 17 b), 17 c) et 17 d) (NB : déjà soumis à expertise DREAL PACA lors de demande de cas par cas d'octobre 2017)	

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à demander une AUP, dans le cadre de la création d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour les prélèvements en eau agricole, sur le périmètre tel que délimité en annexe.

Le projet d'AUP n'entraîne aucun travaux de démolition, ni de construction : les ouvrages et prélèvements d'eau agricole sont préexistants (dont une grande partie antérieurs à 1992) et déclarés.

#### 4.2 Objectifs du projet

La demande d'AUP découle de la création prochaine d'un OUGC, imposée par l'Etat, pour que les irrigants agricoles puissent continuer à bénéficier d'autorisations de prélèvement d'eau en ZRE, puisque les autorisations individuelles vont être supprimées sur certains bassins versants dès le 01/01/2019 (ZRE).

Au delà de l'objectif réglementaire imposé sur les ZRE (Lez, A-Eygues, Ouvèze, et prochainement Haut Calavon), zones sur lesquelles des diminutions de prélèvement d'eau devront être faites conformément aux PGRE, la Chambre d'Agriculture demandera des AUP sur un périmètre plus élargi, qui correspond au périmètre de l'OUGC, avec les objectifs suivants :

- simplification de gestion pour les irrigants, dans un contexte de complexification administrative globale : un interlocuteur unique pour les prélèvements agricoles
- sécuriser les prélèvements pour les agriculteurs, en lien avec l'aggravation des épisodes de sécheresse et les restrictions imposées, grâce à une meilleure gestion globale de la ressource par bassins versants / nappes".

Les modalités de répartition des volumes de l'AUP entre irrigants seront explicitées dans le dossier d'autorisation environnementale, et justifiées pour chaque secteur. Elles s'appuieront sur les volumes suivants :

- volumes notifiés pour les secteurs concernés par des Etudes Volumes Prélevables classés en ZRE
- volumes prochainement définis par l'OUGC dans le cadre du Comité D'Orientation sur les autres secteurs (sur la base du recensement 2017-2018 dont les résultats seront prochainement connus)

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

pas de phase travaux

Ce projet est purement administratif : il consiste à modifier la gestion et l'organisation des déclarations de prélèvements, mais comme précisé plus haut, il n'y a pas de création d'ouvrages.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase de fonctionnement :

Le projet consiste à obtenir une AUP, puis à répartir ensuite les volumes, pour chaque zone concernée, entre l'ensemble des demandeurs pour usage agricole.

- Si le volume global à répartir est supérieur ou égal aux demandes exprimées, chaque irrigant se verra autorisé un volume d'eau correspondant à sa demande
- Si le volume global à répartir est inférieur aux demandes exprimées, l'OUGC sera amené à appliquer des règles de répartition équitables (restant à définir : ces règles seront présentées dans le dossier d'autorisation environnementale), afin de partager les volumes : tout ou partie des demandeurs se verront alors allouer des volumes d'eau inférieurs à leur demande.

L'OUGC transmettra à l'administration un plan de répartition des volumes.

Sur les secteurs concernés par des Etudes Volumes Prélevables classés en ZRE, la demande d'AUP portera sur les volumes notifiés EVP, et respectera les diminutions de prélèvement conformément au PGRE, à savoir :

- ZRE du LEZ : -20 % sur les volumes prélevés agricoles à l'étiage (V prélevé = 3 547 200 m<sup>3</sup> / V prélevable = 2 837 760 m<sup>3</sup>)
- ZRE de l'AYGUES : -40 % sur les volumes prélevés agricoles à l'étiage (V prélevé = 11 891 542 m<sup>3</sup> / V prélevable = 7 134 925 m<sup>3</sup>)
- ZRE de l'OUEZE : -30 % sur les volumes prélevés agricoles à l'étiage (V prélevé = 9 978 263 m<sup>3</sup> / V prélevable = 6 984 784 m<sup>3</sup>)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation environnementale au titre de l'article R 181-3 du code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AUP concerne les prélèvements d'eau dans les ressources en eau du périmètre de candidature suivant : Ensemble du département de Vaucluse + bassins versants du Lez, E/Aygues, Ouvèze, Nesque et Calavon dans leur intégralité (bassins interdépartementaux - départements concernés = 04-05-26). Ressources en eau superficielles et souterraines, toutes profondeurs. Le périmètre comporte 9 unités de gestion, et 26 sous unités de gestion. Chaque sous unité de gestion aura un volume autorisé dans le cadre de l'AUP.	Périmètre global de 555 743 ha. Volume total demande AUP estimé à plus de 60 millions de m3 : - secteurs EVP : volumes notifiés et % de réduction fixés - à préciser pour les autres secteurs (données en cours de traitement)

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Ensemble du département de Vaucluse + bassins versants du Lez, E/Aygues, Ouvèze, Nesque et Calavon dans leur intégralité (bassins interdépartementaux - départements concernés = 04-05-26).



**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

270 communes concernées, en partie ou en totalité, dont :  
Alpes de Haute Provence : 15  
Hautes Alpes : 9  
Drôme : 95  
Vaucluse : 151 communes

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Blank area for project description and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet englobe les 77 ZNIEFF situées en Vaucluse, ainsi que 21 dans la Drôme, et 35 pour les Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.  Il est impossible de lister l'ensemble des ZNIEFF comprises dans le périmètre sur ce formulaire trop petit - cf liste en annexe
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	04 : Banon, Céreste, Montfuron, Montjustin, Montsalier, Les Omergues, Oppedette, Redortiers, Reillanne, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Sainte-Croix-à-Lauze, Simiane-la-Rotonde, Vachères, Villemus département 04 : 15 communes 05 : 9 communes - 26 : 71 communes - 84 : 29 communes total : 124 communes du périmètre sont classées en zone de montagne (sur un total de 270 communes dans le périmètre projet) Il est impossible de lister l'ensemble des communes, le formulaire est trop petit
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partie sommitale du mont Ventoux, Plateau du mont Serein, Hêtraie du mont Ventoux, Cédraie du mont Ventoux : série des cèdres de Rolland, Tête de l'Emine, Gorges de la Nesque, Lit de la Durance : secteur de la Font du pin, Lit de la Durance : secteur de Restegat, Lit de la Durance : secteur de la Bastide neuve, Lit de la Durance : secteur de Tombadou, Lit de la Durance : secteur du Mulet, Biotope des grands rapaces du Luberon, Colline de Perréal, Islon de la Barthelasse, Etang de Courthézon, Luberon oriental
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional : - Luberon - Baronnies Provençales - Ventoux (en projet)  Réserve Naturelle Nationale : Réserve géologique naturelle du Luberon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de prévention du bruit sur l'ensemble du périmètre : Alpes de Haute Provence : arrêté Hautes Alpes : arrêté Drôme : arrêté Vaucluse : arrêté
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	biens inscrits au patrimoine mondial : Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe » d'Orange, Centre historique d'Avignon : Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon  Monuments historiques : 594 monuments historiques sont répertoriés sur le périmètre. Le formulaire est trop petit pour lister l'ensemble. un fichier excel avec l'ensemble des éléments est disponible en annexe.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	partie 04 : 49 zones humides  partie 05 : 05CEEP0026, 05CEEP0022, 05CEEP0027, 05CEEP0023, 05CEEP0024, 05CEEP0020, 05CEEP0025, 05CEEP0021  partie 84 : 556 zones humides répertoriées

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT : Manosque, Butagaz, CAPL, Eurengo  PPRN : 262 répertoriés (prescrit ou approuvé) sur le périmètre projet  cf liste en annexe
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	41 sites (tous en Vaucluse), avec les numéros BASOL suivants : 84.0001; 84.0002; 84.0004; 84.0005; 84.0006; 84.0007; 84.0008; 84.0012; 84.0013; 84.0014; 84.0015; 84.0016; 84.0017; 84.0018; 84.0019; 84.0020; 84.0022; 84.0023; 84.0024; 84.0025; 84.0026; 84.0027; 84.0028; 84.0029; 84.0030; 84.0031; 84.0032; 84.0033; 84.0034; 84.0035; 84.0037
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 ZRE : - Lez provençal (26-84) - A/Eygues provençale (05-26-84) - Ouvèze provençale (26-84)  Ces 3 ZRE sont inclus dans le périmètre projet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	79 périmètres de protection rapprochée identifiés (liste probablement non exhaustive)- cf liste en annexe
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	57 sites inscrits dans le périmètre projet , codifications suivantes : 93184014;93184024;93184019;93184015;93184029;93184004;93184052;93184016;93184046;93184039 ;93184051;93184021;93184035;93184032;93184049;93184025;93184047;93184045;93184007;9318403 3;93184038;93184020;93184013;93184036;93184027;93184006;93184018;93184003;93184041;931840 53;93184037;93184028;93184030;93184010;93184026;93184005;93184034;93184022;93184023;93184 048;93184012;93184011;93184001;93184002;93184042;93184043;93184008;93184050;93184031;9318 4017;93184009;93184054;93184055;93184040;93184044;93104055;93104056
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats : 19 sites : FR8201676;FR8201677;FR8201688;FR8201689;FR8201694;FR8201695;FR9301542;FR9301576;FR9301577;FR9301 578;FR9301580;FR9301582;FR9301583;FR9301585;FR9301587;FR9301589;FR9301590;FR9302003;FR9302008  ZPS : 4 sites - FR8212019;FR9310075;FR9312003;FR9312006  Tous ces sites sont inclus dans le périmètre du projet
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22 sites classés dans le périmètre projet : 93C84001;93C84002;93C84003;93C84004;93C84005;93C84006;93C84007;93C84008;93C84009 ;93C84010;93C84011;93C84012;93C84013;93C84014;93C84015;93C84016;93C84017;93C8401 8;93C84019;93C84020;93C84021;93C04007

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, depuis des ressources superficielles (cours d'eau, sources ...) et souterraines (nappes alluviales, d'accompagnement et profondes). Il s'agit de prélèvements existants, dont l'impact ou l'incidence a déjà été évalué au travers d'études diverses. L'impact potentiel a en outre été précisé sur certains bassins versants, via une Etude Volumes Prélevables : Lez, A-Eygues, Ouvèze, Calavon, Sud-Ouest du Mont Ventoux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'AUP a des incidences positives sur l'agriculture : en permettant de continuer d'irriguer les terres agricoles, le projet contribue au maintien de l'agriculture sur les territoires, créatrice de richesses et d'emplois locaux, et facteur d'aménagement du territoire au travers de ses aménités positives sur les paysages, la biodiversité, la prévention des risques naturels, le piégeage de carbone ...

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet n'a pas d'incidences négatives sur l'environnement ou la santé humaine :

- concernant les prélèvements d'eau : il nous semble qu'il n'y a pas d'incidence négative par rapport à l'état initial, au vu de l'ancienneté des ouvrages et des prélèvements : les prélèvements d'eau n'augmentent pas par rapport à l'état initial. Ce projet a une incidence positive sur les prélèvements d'eau, puisqu'il va contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des prélèvements d'eau en ZRE, tels que fixés dans les PGRE.

- concernant les activités humaines : l'incidence est positive, puisque ce projet purement administratif permet une amélioration de la gestion collective de l'eau à usage agricole, et surtout le maintien de l'activité agricole.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse estime qu'elle devrait être dispensée d'une évaluation environnementale pour ce projet d'AUP, dans la mesure où cela concerne des prélèvements d'eau existants, pour la plupart déjà recensés.

Sur plusieurs bassins versants du projet, des Etudes Volumes Prélevables ont été effectuées. Dans le cadre de ces études, l'incidence des prélèvements agricoles a déjà été étudiée, et un volume prélevable a été fixé : l'AUP respectera ces volumes, conformément aux réductions fixées dans les PGRE.

Nous avons déjà soumis ce dossier à expertise, via une demande cas par cas auprès de la DREAL PACA en octobre 2017 : la réponse indiquait une dispense d'étude d'impact et nous orientait vers une Etude d'Incidence. La DDT de Vaucluse partage cet avis.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- délibération de la session portant intention de candidature à l'OUGC - novembre 2016 - liste des unités de gestion et sous unités de gestion du périmètre projet - listing détaillé des éléments demandés au paragraphe 5 du présent cerfa (les cases du cerfa sont trop petites pour ce niveau de détail) - cerfa de demande cas par cas adressé à la DREAL PACA en octobre 2017, accompagné de la réponse, et échanges de mails DDT de Vaucluse / DREAL PACA demandant de refaire la demande.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AVIGNON

le.

9/07/18

Signature



The signature is a blue ink scribble. The stamp is red and circular, containing the text 'CHAMBRE D'AGRICULTURE' at the top and 'VAUCLUSE' at the bottom, with a central emblem of a plow and a sheaf of wheat.